

15/02/2024

Dossier de presse

Entreprises en difficulté Un dispositif renforcé pour aider les entrepreneurs

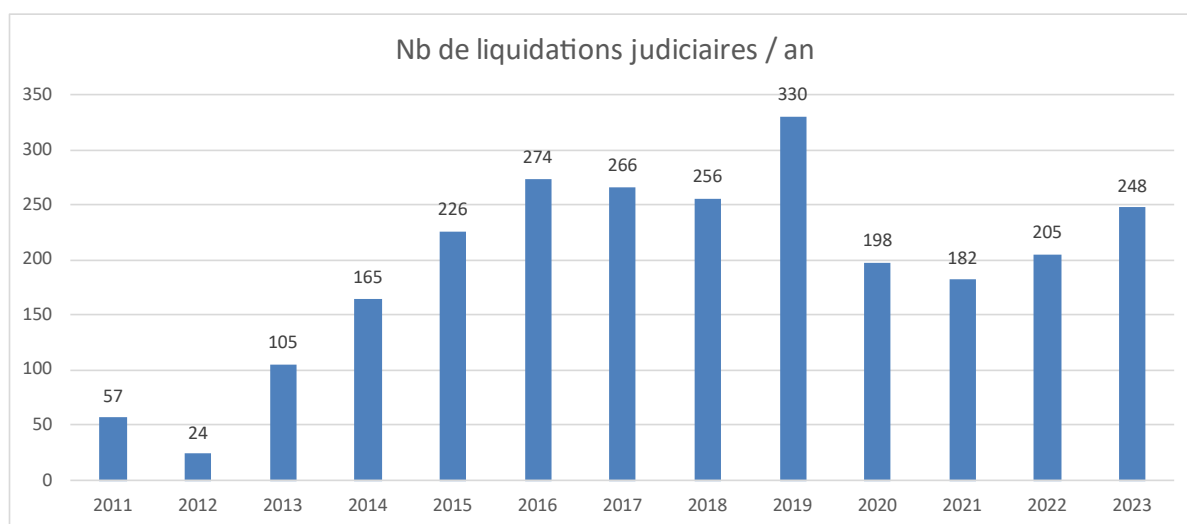
Dossier de presse, jeudi 15 février 2024

Dans un contexte économique difficile et de fragilisation de plus en plus grande des entreprises, la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie se mobilise aux côtés des entrepreneurs, pour les aider à surmonter leurs difficultés.

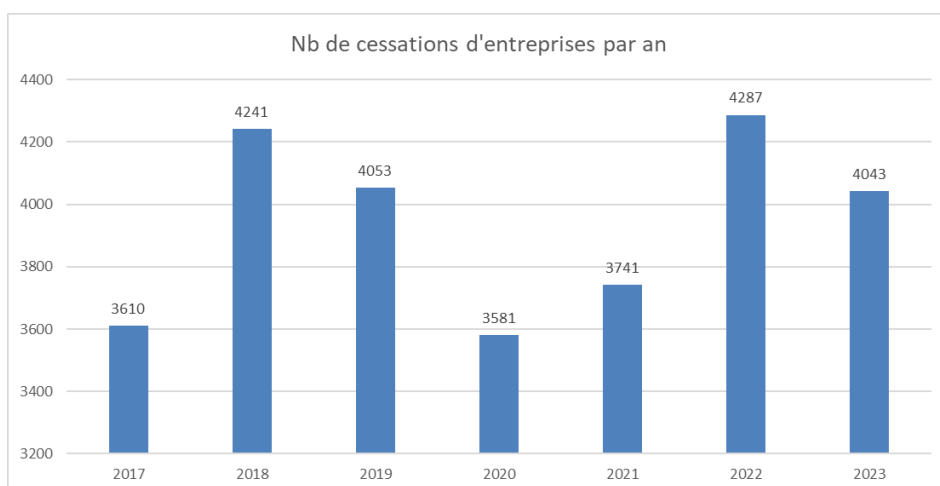
Un contexte économique difficile, qui s'accroît

En 2023 :

- **+21 % de liquidations judiciaires** par rapport à 2022 (248 en 2023 vs 205 en 2022)
- **+21,3 % d'entreprises défaillantes** entre T3 2022 (291) et T3 2023 (353)
- **4 043 cessations d'entreprises** (moins qu'en 2022, mais +13 % par rapport à 2020)
- **+16 % d'entreprises accompagnées par la CCI en 2023** (57 vs 32).



Source : Isee-NC



Source : Isee-NC

Les raisons du contexte économique, toujours difficiles en 2024, sont multiples :

- **Difficulté généralisée de trésorerie**, notamment liée aux conséquences de la crise Covid, qui peut provenir de la baisse de la dépense commerciale ou d'une baisse de rentabilité.
- La baisse de la dépense commerciale provient elle-même de la **baisse de l'attractivité du territoire, qui induit un solde migratoire déficitaire**,
- **Baisse du pouvoir d'achat, liée à l'inflation mondiale**,
- **Baisse de la rentabilité**, aussi liée à l'inflation et à la pression fiscale, à l'augmentation des taux d'intérêts, au développement des zones commerciales périphériques et un suréquipement par endroits (au regard de la population), et à une évolution des comportements d'achats des ménages...

L'exemple du secteur du BTP

Les acteurs du BTP évoquent une baisse très significative de leur activité. Alors que la visibilité sur leur carnet de commande était de 6 mois, ce qui était déjà difficile, elle n'atteint pas aujourd'hui les 3 mois. La baisse de leur activité est telle, que les acteurs font face à présent à un réel manque de compétences, que ce soit dans les bureaux d'études, les cabinets d'architectes, les laboratoires ou au sein des entreprises de construction.

Les entreprises sont en difficulté

La CCI-NC appelle les entrepreneurs à réagir face à leurs difficultés, et ce **dès les premiers signaux** – qui sont souvent des difficultés à payer ses créanciers (banques, fournisseurs, CAFAT, Direction des Services Fiscaux...)

Il faut agir tout de suite ! La CCI-NC peut fournir des recommandations aux entrepreneurs, pour :

- Redresser leur trésorerie.
- Protéger leur patrimoine.

Il est crucial de détecter les difficultés le plus en amont possible, **AVANT d'atteindre la cessation de paiement.** La situation est en effet très différente avant ou après, et les chances de s'en sortir sont bien meilleures lorsqu'on n'a pas encore atteint la situation de cessation de paiement.

Il est important de se faire accompagner, car les procédures collectives sont de plus en plus nombreuses, et les intérêts des entrepreneurs sans doute moins bien gérés → la Nouvelle-Calédonie a **un mandataire judiciaire unique**, qui a de la difficulté à assurer un accompagnement optimal pour chacune des entreprises en difficulté.

En **sollicitant rapidement les conseillers de la CCI, les entrepreneurs augmentent leurs chances de s'en sortir.** Ils pourront corriger leurs pratiques, enclencher les actions adéquates, être aidés dans leurs démarches ou les faire réaliser pour eux, entamer des négociations avec leurs créanciers.

Malheureusement, encore trop d'entrepreneurs tardent à demander de l'aide ou sont dans le déni. Pour certains, les mots « procédure collective », « tribunal » font peur. Le moindre problème de trésorerie ou règlement de créances doit être pris en compte et traité au plus tôt.

→ **Il est nécessaire que les entrepreneurs fassent tous, dès aujourd'hui, le diagnostic de leur situation pour être en maîtrise de leur situation**, car selon qu'ils se situent avant ou déjà en cessation de paiement, les mécanismes d'action (et les chances de s'en sortir) ne sont pas les mêmes.

La CCI aide les entreprises de façon concrète et rapide

Dans le contexte où les piliers du développement économique calédonien sont menacés, la CCI-NC agit sur plusieurs leviers :

- **Sur le fond**

Elle mène des actions auprès des institutions et de ses partenaires visant à restaurer l'attractivité de la Nouvelle-Calédonie, améliorer la performance des entreprises, soutenir les relais de croissance comme le tourisme, optimiser le cadre fiscal, développer l'ouverture à de nouveaux marchés (offre export)...

- **Sur la forme/concrètement**

Ses conseillers sont pleinement mobilisés pour aider les entreprises à trouver et mettre en œuvre des **solutions concrètes adaptées à leurs difficultés, quel que soit le niveau de gravité.**

La CCI-NC **renforce** aujourd'hui son dispositif d'aide aux entreprises en difficulté **et déploie un numéro vert destiné à tous les entrepreneurs, qu'ils rencontrent des difficultés ou soient dans l'incertitude et les doutes :**

Un Numéro Vert :  **05.03.03** + **une adresse dédiée : caprelance@cci.nc**

5 conseillers CCI, experts en gestion et répartis sur Koné, Poindimié et Nouméa répondent à ce numéro, pour aider chaque entreprise de façon concrète, personnalisée, confidentielle, rapide, gratuite.

Ce que fait concrètement la CCI pour aider les entreprises :

- Les accompagne pour traiter leurs difficultés de gestion,
- Les aide à rechercher des financements adaptés à leur situation.
- Échange avec les partenaires (banques, Direction des services fiscaux, CAFAT, fournisseurs...) pour mettre en place des échéanciers.
- Établit un plan d'échéancier et un prévisionnel de trésorerie solides,
- Élabore un plan pour anticiper les prochaines échéances,
- Révisé avec le chef d'entreprise le business model de l'entreprise, etc.
- Met à leur disposition des outils de pilotage,
- Soutien le développement des compétences.

L'aide des partenaires

Depuis 2021, à travers son dispositif Cap Relance, la CCI-NC réunit des tiers de confiance – avocats, experts-comptables, banques, association APESA – qui sont mobilisés à ses côtés pour aider les entreprises, quel que soit le niveau de gravité.

Les entreprises peuvent bénéficier de rendez-vous gratuits à la CCI avec des :

- Avocats,
- Experts-comptables,
- Agents en douane,
- Association APESA (Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aigue)

La prise de RDV se fait sur le site Internet de la CCI-NC ou par téléphone.

Des outils en ligne

En plus des conseils personnalisés, la CCI met à disposition des entreprises des outils en ligne :

- Un **autodiagnostic en ligne** qui permet de faire le point sur sa situation et d'avoir de premiers éléments de réponse sur ses difficultés, ou de préparer son RDV avec son conseiller CCI-NC,
- Des **outils en ligne** : tutoriels, bons contacts, liste des bonnes pratiques, information juridique, informations sur le patrimoine du gérant, et modèles de documents (plan prévisionnel de trésorerie, modèles de courriers, échéanciers...)

Un plan d'urgence de la province Sud pour soutenir les TPE

La province Sud met en œuvre un « **plan d'urgence pour le maintien de l'activité et de l'emploi** » en faveur des petites entreprises implantées en province Sud, confrontées à une difficulté ponctuelle de trésorerie.

L'aide financière proposée par la province Sud, calculée en fonction des charges d'exploitation de l'entreprise, est plafonnée à 1 500 000 francs CFP. Elle ne peut être attribuée qu'une seule fois par entreprise, sur la totalité de la durée du plan d'urgence.

Le formulaire de demande d'aide est [en ligne sur le site internet de la province Sud](#). Les demandes doivent être déposées au plus tard le 30 avril 2024. Pour tout renseignement complémentaire, les entrepreneurs peuvent se rapprocher de la Direction du Développement Économique et du Tourisme (DDET) au 20 30 40.

La situation des usines, un facteur aggravant

Au contexte économique chroniquement difficile depuis quelques années, s'ajoute la situation des usines de nickel, au premier rang desquelles KNS.

Les institutions (État, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Province...) **entourées des partenaires sociaux, auxquels la CCI-NC est associée, sont pleinement mobilisés et travaillent sur le sujet.**

- **La CCI est là pour accompagner toutes les entreprises en difficulté**, quel que soit leur secteur d'activité, leur taille, leur âge, leur localisation -> **le numéro vert est mis en place pour elles.**
 - Elles ne doivent surtout pas attendre pour nous solliciter.
 - **Les sous-traitants de KNS inquiets sont pleinement concernés.** La CCI-NC est là pour les accompagner.
- ⇒ **Le Numéro Vert est mis en place pour TOUTES les entreprises qui ressentent des difficultés ou des inquiétudes.**